

Dialogue social européen: création d'un sommet social tripartite pour la croissance et l'emploi

2002/0136(CNS) - 26/06/2002 - Document de base législatif

OBJECTIF : donner une nouvelle impulsion au dialogue social européen. CONTENU : La Commission a approuvé une communication sur le dialogue social en vue de renforcer son rôle dans la stratégie de réformes économiques et sociales de l'Europe. Elle propose ainsi d'améliorer la visibilité des résultats du dialogue social et de renforcer la cohérence entre niveau national et européen. Pour renforcer la concertation permanente entre les partenaires sociaux et les autorités publiques sur les choix et le pilotage de la politique économique et sociale, la Commission propose la création d'un "Sommet social tripartite pour la croissance et l'emploi", regroupant au plus haut niveau politique la Présidence du Conseil, celle de la Commission et les partenaires sociaux européens. Ce Sommet se tiendra au moins une fois par an, la veille du Conseil européen de printemps qui débat de l'état économique et social de l'Union. Les partenaires sociaux pourront ainsi participer efficacement à la réussite à la mise en oeuvre des politiques économique et sociale de l'Union. Les thèmes à discuter seront définis en commun par la présidence du Conseil, la Commission et les organisations interprofessionnelles des travailleurs et des employeurs (en particulier la CES et l'UNICE). Lorsque la présente décision entrera en vigueur la décision 99/207/CE sera abrogée (création d'un comité permanent de l'emploi).